

éminent de cette ville n'aurait accepté le poste en question, mais je le crois difficilement. Je suis d'avis que le poste aurait pu être confié à un médecin canadien français de la ville de Québec, et je puis ajouter que les médecins canadiens de cette ville n'ont été ignorés que par un seul département, et je connais plusieurs médecins éminents de Québec qui auraient, j'en suis sûr, accepté le poste. Je ne vois donc pas pourquoi le major Rathbone occupe le poste. Je demanderai au ministre s'il a fait cette nomination ou si elle a été faite par le ministère du Travail.

L'hon. M. RALSTON: S'il s'agit du conseil médical de révision, ce dernier relève du ministère du Travail.

M. POULIOT: Merci.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député m'a fait parvenir un bon nombre de ces dossiers et les autres me viendront du hansard. Je verrai à ce qu'on en fasse un examen méticuleux et, pour tout ce qui relève de l'armée, à y apporter des remèdes, à imposer des sanctions ou à faire les changements indiqués. Je ne puis évidemment pas suivre tous les cas cités par mon honorable ami, mais il est évident que la plupart résultent de l'examen médical par des médecins civils. J'admets que plusieurs étaient sous la juridiction militaire, mais un grand nombre de ces cas se sont produits avant que les examens soient faits de façon aussi soignée qu'aujourd'hui. Certains cas d'incapacité physique permanente ou de rechute après guérison apparente, ont nécessité un nouvel examen médical, ce qui fut fait.

J'ai voulu soumettre quatre renseignements au comité afin de passer à l'article n° 3 qui est actuellement à l'étude.

M. POULIOT: Le ministre aurait-il objection à ce que je discute ces cas avec son adjoint parlementaire?

L'hon. M. RALSTON: Pas le moins du monde.

M. POULIOT: Tous les cas que j'ai cités ont été réglés, mais j'aimerais discuter des cas futurs avec son adjoint parlementaire.

L'hon. M. RALSTON: C'est parfait.

L'honorable député de Lake-Centre, a demandé quel était le coût du recrutement de l'armée pour cette année. Il m'est impossible en ce moment de fournir les chiffres exacts pour le coût du recrutement de l'armée pour 1942-1943. En me basant sur les meilleurs ren-

seignements possibles, le coût approximatif du recrutement est de \$1,290,000 répartis comme suit:

Solde et allocations du personnel militaire, \$870,000, dont \$510,000, pour le recrutement.....	\$510,000
Salaires et gages du personnel civil..	50,000
Publicité—journaux, radio, panneaux-réclames, etc.....	375,000
Frais de déplacement.....	225,000
Divers, comprenant loyer, dépenses de bureaux, etc., plus le coût pour campagnes spéciales de recrutement non inclus dans ce qui précède...	130,000

Comme je l'ai dit, le personnel militaire compris dans le crédit \$510,000 remplit des devoirs additionnels en plus du recrutement.

M. SLAGHT: Cela comprend-t-il les trois services?

L'hon. M. RALSTON: Non. Cela ne comprend que le recrutement pour l'armée. Puis, l'honorable député de Lincoln a demandé relativement à l'autorisation de constituer la première armée canadienne, des renseignements au sujet des nouveaux officiers, soldats et personnel, ainsi que le coût. Comme je l'ai fait remarquer à l'honorable député, il est très difficile de donner un chiffre exact, car l'armée n'est pas un établissement permanent; mais j'ai prié les hauts fonctionnaires de rédiger un rapport sur le chiffre approximatif et le coût de ce personnel. Voici ce rapport.

La formation de la 1re armée canadienne n'a pas nécessité un grand nombre d'unités auxiliaires additionnelles, car lors de l'organisation des divisions d'outre-mer nous avons aussi constitué une portion de corps, des unités d'armée et de lignes de communications pour procurer les services nécessaires à ces divisions. La formation de la 1re armée canadienne implique un nouveau quartier général de contrôle en plus des deux quartiers généraux des corps d'armée de l'arrière sous lesquels doivent être groupés et doivent servir la portion de l'armée ci-dessus mentionnée, ainsi que les unités du quartier-général et des lignes de communication. A la suite de la création d'un nouveau quartier général de l'armée on a ajouté à l'armée quelques nouvelles unités afin d'assurer les nouveaux services de défense, de génie, de communications et d'approvisionnement requis.

Le nombre total d'hommes requis pour ces nouvelles unités affectées directement au service de l'armée serait d'environ 7,000, dont dix officiers supérieurs occupant des rangs de colonels ou plus élevés, soit un lieutenant-général, quatre majors généraux, trois brigadiers et deux colonels. Le coût estimatif de ces unités, y compris l'entretien du quartier général de l'armée, pour l'année 1943-1944, serait d'environ 16 millions de dollars.

[M. Pouliot.]